







DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026 - N°07/2026 - SALLE DU CONSEIL

N° délibération	Objet de la délibération	Nombre de voix pour	Signature du Maire	Signature du Secrétaire de Séance Ophélie COMMARE
01/07/2026	Tarif emplacement commerce ambulant	15		
02/07/2026	Création d'un cheminement doux	15		
03/07/2026	Relamping de la commune	15		

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-SAVOIE

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 15
- Absents : 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

19 juin 2026

Date d'affichage :

30 juin 2026

Objet :

**Tarif emplacement
commerces ambulants**

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture d'ANNECY
(Haute-Savoie) le

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°05/2026

De la Commune de LORNAY

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-quatre juin à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence KENNEL, Le Maire.

Étaient présents : Mesdames Laurence KENNEL, Sylvie LURETTE GODDET, Laurence GUILLEMARD, Ophélie COMMARE et Jessica JAOUEN ;
Messieurs Emmanuel DUCRET, Aurélien LEGRAND, Jean Baptiste MONDOU, Cédric DUPUIS, Fabrice BRUNIER, et Julien NONGLATON ;

Étaient absents excusés : Mesdames Monique JEANGEORGES, Valérie CHENE et Messieurs François TEIXEIRA, Alexis LUTRINGER.

Madame Ophélie COMMARE est nommée secrétaire de séance.

Madame Monique JEANGEORGES donne pouvoir à Monsieur Aurélien LEGRAND.

Madame Valérie CHENE donne pouvoir à Monsieur Emmanuel DUCRET.

Monsieur François TEIXEIRA donne pouvoir à Madame Jessica JAOUEN.

Monsieur Alexis LUTRINGER donne pouvoir à Monsieur Cédric DUPUIS.

Délibération n°01/07/2026

Délibération n°01/07/2026 – Tarif emplacement commerces ambulants

En date du 14.12.2022, le conseil municipal a délibéré pour la venue de commerces ambulants sur l'aire prévue à leur installation face à la mairie. Il était mentionné que cette aire serait la seule autorisée pour le stationnement et la vente, pas de groupe électrogène mais branchement électrique sur place et fixer un tarif unique et annuel de 600 € ou 50 € mensuel en cas d'arrêt de l'activité en cours d'année.

Depuis quelques semaines, un commerce de vente de pizzas s'est installé chaque lundi soir, un autre proposant des sandwiches raclette souhaite s'installer chaque mercredi. Le premier commerçant nous a indiqué que notre tarif était plus conséquent que les autres communes et souhaite négocier un autre tarif.

Les autres communes ont été contactées et voici leurs tarifs :

Commune	Annuel	Mensuel
Etercy	400 €	
Hauteville sur Fier	408 €	34 €
Moye	480 €	40 €
Thusy	180 €	15 €
Versonnex	240 €	
Massingy	10 €/jour	
Lornay	600 €	50 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de 480 € annuel ou 40 € mensuel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette délibération.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance :
COMMARE Ophélie



Le Maire :
KENNEL Laurence



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-SAVOIE

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 15
- Absents : 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

19 juin 2026

Date d'affichage :

30 juin 2026

Objet :

Création d'un cheminement doux

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'ANNECY (Haute-Savoie) le

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°05/2026

De la Commune de LORNAY

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-quatre juin à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence KENNEL, Le Maire.

Étaient présents : Mesdames Laurence KENNEL, Sylvie LURETTE GODDET, Laurence GUILLEMARD, Ophélie COMMARE et Jessica JAOUEN ; Messieurs Emmanuel DUCRET, Aurélien LEGRAND, Jean Baptiste MONDOU, Cédric DUPUIS, Fabrice BRUNIER, et Julien NONGLATON ;

Était absents excusés : Mesdames Monique JEANGEORGES, Valérie CHENE et Messieurs François TEIXEIRA, Alexis LUTRINGER.

Madame Ophélie COMMARE est nommée secrétaire de séance.

Madame Monique JEANGEORGES donne pouvoir à Monsieur Aurélien LEGRAND.

Madame Valérie CHENE donne pouvoir à Monsieur Emmanuel DUCRET.

Monsieur François TEIXEIRA donne pouvoir à Madame Jessica JAOUEN.

Monsieur Alexis LUTRINGER donne pouvoir à Monsieur Cédric DUPUIS.

Délibération n°02/07/2026

Délibération n°02/07/2026 – Création d'un cheminement doux

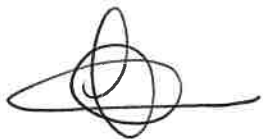
Depuis plusieurs années, les élus souhaitent créer un cheminement doux afin de permettre aux habitants de se déplacer en toute sécurité entre le hameau du Couër et le Chef-Lieu. Des études ont été réalisées aux mandats précédents. Ce projet ne peut plus être repoussé.

Dans un premier temps, il sera nécessaire de faire une demande au service des Domaines pour l'estimation du prix des terrains concernés et de rencontrer les propriétaires afin de concrétiser l'achat des dits terrains.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un cheminement doux entre le hameau du Couër et le Chef-Lieu, de permettre à Madame le Maire d'engager les démarches administratives, les demandes de subvention et tout acte relatif à ce sujet, d'approuver l'acquisition des terrains nécessaires à ce cheminement et de lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette délibération.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance :
COMMARE Ophélie

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line extending to the right.

Le Maire :
KENNEL Laurence

A handwritten signature in black ink, featuring a horizontal line that loops back and ends in a small circle.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-SAVOIE

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 15
- Absents : 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

19 juin 2026

Date d'affichage :

30 juin 2026

Objet :

Relamping de la commune

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'ANNECY (Haute-Savoie) le

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°05/2026

De la Commune de LORNAY

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-quatre juin à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence KENNEL, Le Maire.

Étaient présents : Mesdames Laurence KENNEL, Sylvie LURETTE GODDET, Laurence GUILLEMARD, Ophélie COMMARE et Jessica JAOUEN ; Messieurs Emmanuel DUCRET, Aurélien LEGRAND, Jean Baptiste MONDOU, Cédric DUPUIS, Fabrice BRUNIER, et Julien NONGLATON ;

Était absents excusés : Mesdames Monique JEANGEORGES, Valérie CHENE et Messieurs François TEIXEIRA, Alexis LUTRINGER.

Madame Ophélie COMMARE est nommée secrétaire de séance.

Madame Monique JEANGEORGES donne pouvoir à Monsieur Aurélien LEGRAND.

Madame Valérie CHENE donne pouvoir à Monsieur Emmanuel DUCRET.

Monsieur François TEIXEIRA donne pouvoir à Madame Jessica JAOUEN.

Monsieur Alexis LUTRINGER donne pouvoir à Monsieur Cédric DUPUIS.

Délibération n°03/07/2026

Délibération n°03/07/2026 – Relamping de la commune

Monsieur DUCRET, adjoint au maire a commencé les démarches auprès de prestataires pour modifier l'éclairage public afin de le moderniser l'éclairage et faire des économies d'énergie.

La société PORCHERON, qui intervient régulièrement sur la commune, a mené une étude sur l'état du réseau qui est satisfaisant. Dans un premier temps, il n'est pas nécessaire de changer les candélabres. Sur le secteur du Chef-Lieu et du Couër, le système d'éclairage serait modifié par des ampoules LED car nos ampoules actuelles vont disparaître d'ici deux ans, au profit de nouvelles technologies, notamment pour économie d'énergie, et ciblage de l'éclairage sur chaque secteur.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le relamping de la commune en commençant par le secteur du Chef-Lieu et du Couër, de permettre à Madame le Maire d'engager les démarches administratives, les demandes de subvention et tout acte relatif à ce sujet et de lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette délibération.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance :
COMMARE Ophélie

Handwritten signature of Ophélie Commare, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Maire :
KENNEL Laurence

Handwritten signature of Laurence Kennel, featuring a long horizontal stroke followed by a large, stylized loop.